COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES

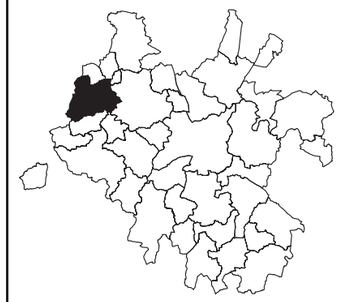

Commune de

Saint-Gilles

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE 3

Eau potable

Révision approuvée par DCM du 06 juin 2006

mai 2006

St Gilles

S.E.T Environnement
Société d'Etudes Techniques en Environnement
16 allée Paul Cézanne
77 410 ANNET SUR MARNE
☏ 01.60.27.16.04
🖷 01.60.26.17.64

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence
service des Etudes Urbaines

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES

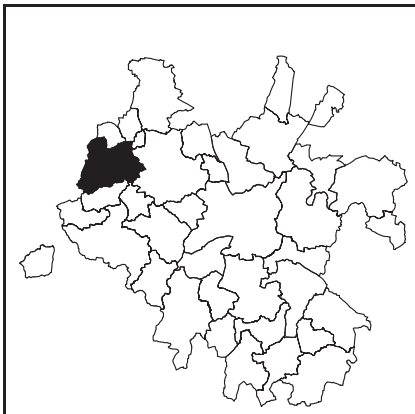

Commune de

Saint-Gilles

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE 3

Notice Eau potable

Révision approuvée par DCM du 06 juin 2006

mai 2006

St Gilles

S.E.T Environnement
Société d'Etudes Techniques en Environnement
16 allée Paul Cézanne
77 410 ANNET SUR MARNE
☏ 01.60.27.16.04
🖷 01.60.26.17.64

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence
service des Etudes Urbaines

SOMMAIRE

1- L'EAU POTABLE. 2

1.1- RAPPEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES PROCEDURES EN COURS 2

1.2- DESCRIPTIF DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'ALIMENTATION EN EAU POUR LA COMMUNE DE SAINT-GILLES. 3

1.3- PREVISIONS D'URBANISATION ET OBJECTIFS DU PLU. 11

1.4- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU 12

ANNEXES

Annexe 1 : Plan des réseaux de distribution.

Annexe 2 : Analyses de contrôle de la qualité des eaux distribuées.

1- L'eau potable.

1.1- Rappel sur l'état d'avancement des procédures en cours.

En Ille et Vilaine, malgré une pluviométrie importante (environ 800 mm par an en moyenne), les réserves d'eau sont faibles et vulnérables et doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse.

Le sous-sol qui est essentiellement schisteux (hormis la région de Fougères) ne permet pas l'existence de réserves importantes d'eau dans le sol et le sous-sol en hiver contrairement aux régions granitiques, l'essentiel des eaux précipitées ruisselant en surface.

Des difficultés pour l'approvisionnement en eau potable existent dans plusieurs secteurs du bassin. Cette pénurie relative résulte parfois d'une ressource peu abondante mais provient surtout du fait que c'est la qualité même de l'eau potabilisable qui est menacée. Cette fragilité a été particulièrement mise en évidence pendant la sécheresse de 1989 à 1993.

- le SDAGE du bassin Loire-Bretagne.

L'article 3 de la loi du 3 janvier 1992 sur l'eau prévoit qu'un ou des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixent pour chaque bassin ou groupement de bassins les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Sept objectifs vitaux ont été définis dans le cadre des orientations du SDAGE adopté en comité de bassin le 4 juillet 1996, parmi lesquels un objectif propre à la gestion de la ressource en eau potable : « gagner la bataille de l'alimentation en eau potable ».

Cet enjeu passe par les actions suivantes :

- Mieux connaître ou parfois reconquérir les gisements d'eau souterraine en évitant leur surexploitation et les réserver si nécessaire en priorité à l'alimentation en eau potable ;

- Conserver ou rendre aux eaux de surface susceptibles d'être potabilisées des caractéristiques adéquates ;

- Fiabiliser et moderniser les systèmes de traitement et de distribution d'eau potable avec des solutions adaptées complétant notamment les interconnexions de sécurité.

Il est par ailleurs nécessaire (mais cela ne dépend pas du seul bassin Loire-Bretagne) d'éviter tout renforcement non indispensable des normes pour l'alimentation en eau potable et l'eau potabilisable, notamment pour ne pas aboutir à des prix qui rendent l'eau inaccessible à certains.

- Le SAGE Vilaine

Les SAGE, élaborés par des commissions locales de l'eau constituées d'élus, d'usagers et de représentants de l'administration, permettent d'identifier les enjeux de chaque bassin versant, de définir les prescriptions et programmes d'action dans le respect des préconisations du SDAGE et de mettre en place les dispositifs de suivi et d'évaluation. L'élaboration de ces documents de planification de la ressource en eau repose sur l'organisation d'une large concertation, regroupant les principaux acteurs concernés, élus, organismes socio-économiques, associations, et services de l'Etat.

Les SAGE ont ainsi vocation à rendre plus cohérente la politique de l'eau dans chaque bassin,

- à identifier les acteurs et maîtres d'ouvrage,
- à définir les mesures et actions qui permettent de limiter les conflits d'usages, de protéger les écosystèmes aquatiques, de lutter contre les pollutions, et enfin de préserver ou si nécessaire de restaurer la qualité des eaux.

En Bretagne, cette démarche a été mise en œuvre depuis 1998 et s'avère relativement bien engagée avec près de ¾ du territoire couvert ou en voie d'être couvert par un périmètre de SAGE. D'autres sont en émergence pour la région Bretagne, Baie de Saint Brieuc et Rivières de Morlaix.

Le SAGE Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral du 1er Avril 2003.

1.2- Descriptif de la situation actuelle de l'alimentation en eau pour la commune de Saint-Gilles.

☞ *Présentation de la structure administrative.*

La distribution d'eau potable est assurée par le Syndicat de Pacé-Vézin-Saint-Gilles. La ressource en eau provient de la ville de Rennes et est issue de la retenue de Rophemel. La Ville de Rennes a un contrat d'affermage avec la Compagnie Générale des Eaux. Les eaux potables font l'objet d'un traitement préalable avant distribution dans le réseau.

La gestion du réseau de distribution est assurée par la SAUR qui assure une chloration ainsi qu'un auto-contrôle de la qualité de l'eau distribuée.

D'après les éléments fournis par la SAUR, le nombre de clients du Syndicat par commune concernée au 31 décembre de l'année se décompose comme suit :

Commune	2002	2003	Evolution N/N-1
PACE	3209	3268	1,84%
SAINT-GILLES	1429	1433	0,28%
VEZIN LE COQUET	1535	1563	1,82%
Total collectivité	6173	6264	1,47%
Evolution N/N-1	-	1,47%	

☞ *Etat des ressources disponibles*

Dans le département d'Ille et Vilaine, pour un état d'avancement à la date de décembre 2002 (source DIREN Bretagne), le nombre de points de prélèvement des eaux de surface était de 24, et le nombre de points de prélèvement des eaux souterraines de 64 avec en plus 3 points de prélèvement situés en limite de département mais l'alimentant, soit un total de 91 points de captage à protéger.

En ce qui concerne les périmètres de protection des points de prélèvement, 52 périmètres étaient déclarés d'utilité publique et 39 périmètres avaient des procédures en cours ou restaient à engager.

Sur la commune de Saint-Gilles, il n'existe aucun captage pour l'alimentation en eau potable des populations (absence de ressource). L'eau potable provient de la ville de Rennes par un réseau de diamètre 700 mm qui assure la distribution primaire. Un piquage est assuré sur ce réseau permettant la distribution de la commune.

D'après les données issues de la DIREN Bretagne sur le bilan 2003, 98,5% de la population bretonne a bénéficié d'une eau conforme toute l'année 2003.

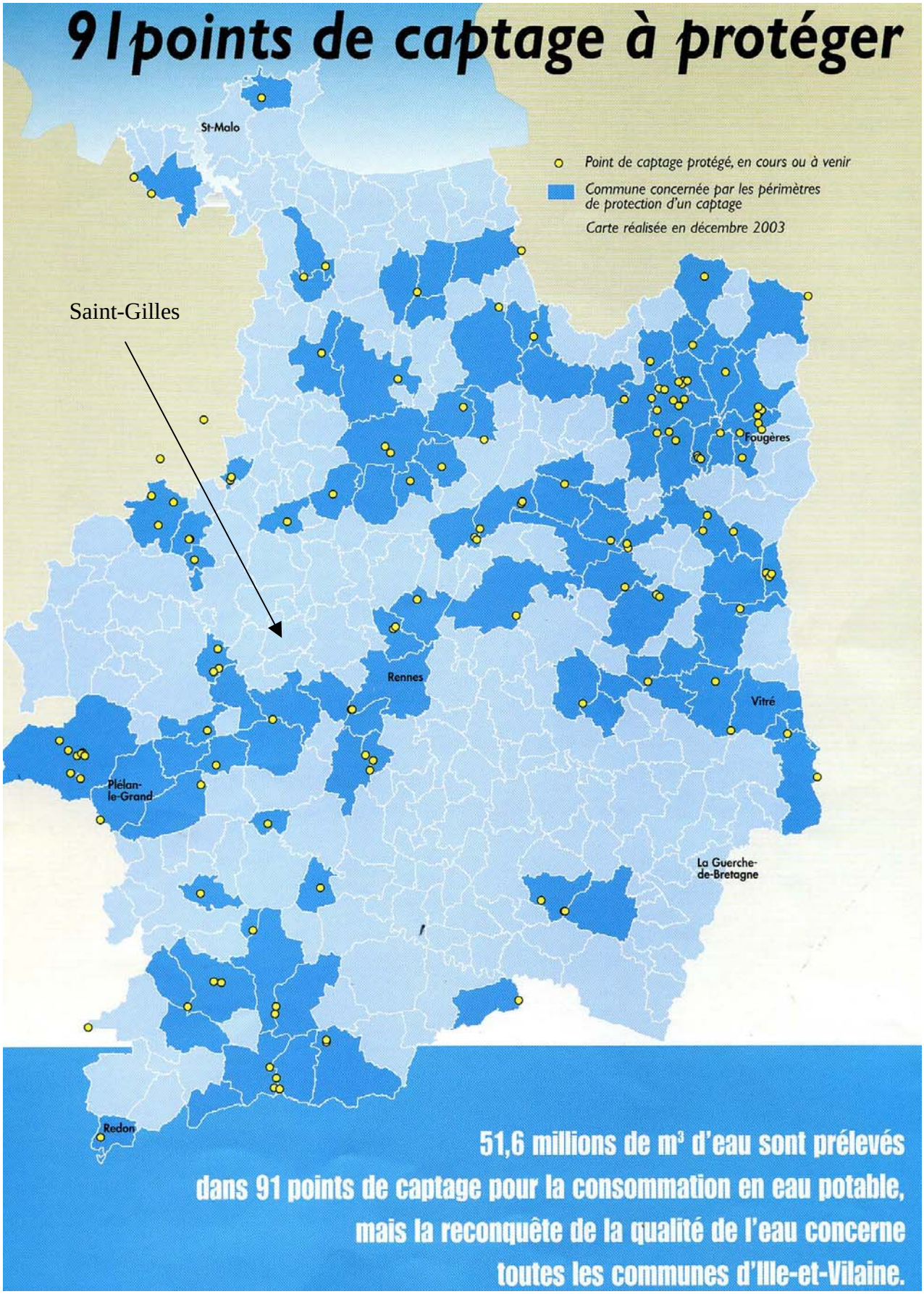

(Source : Préfecture d'Ille et Villaine – Pôle de compétence de l'Eau)

- Teneurs en nitrates dans l'eau distribuée.

La teneur en nitrates des eaux distribuées à la consommation humaine doit être inférieure à 50 mg/l. Les résultats observés font apparaître une amélioration de la qualité des eaux distribuées depuis quatre ans.

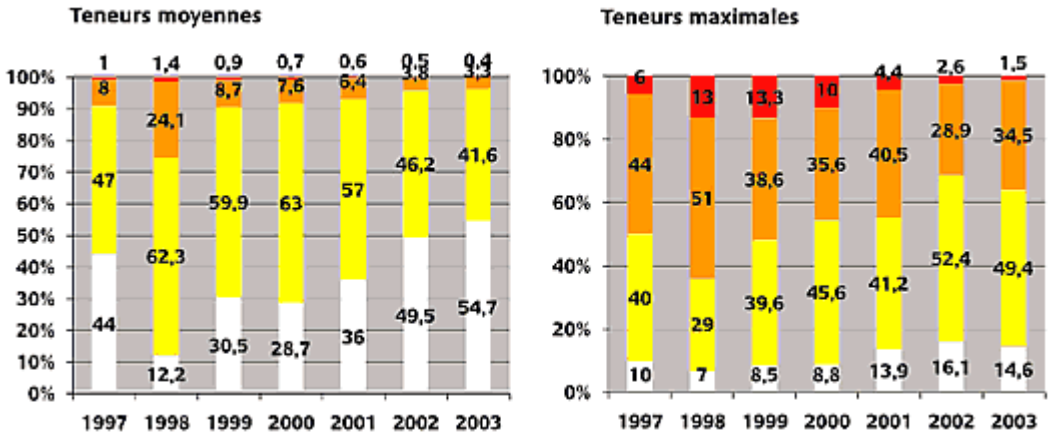

Concentrations moyennes en maximales en nitrates sans les eaux distribuées par commune

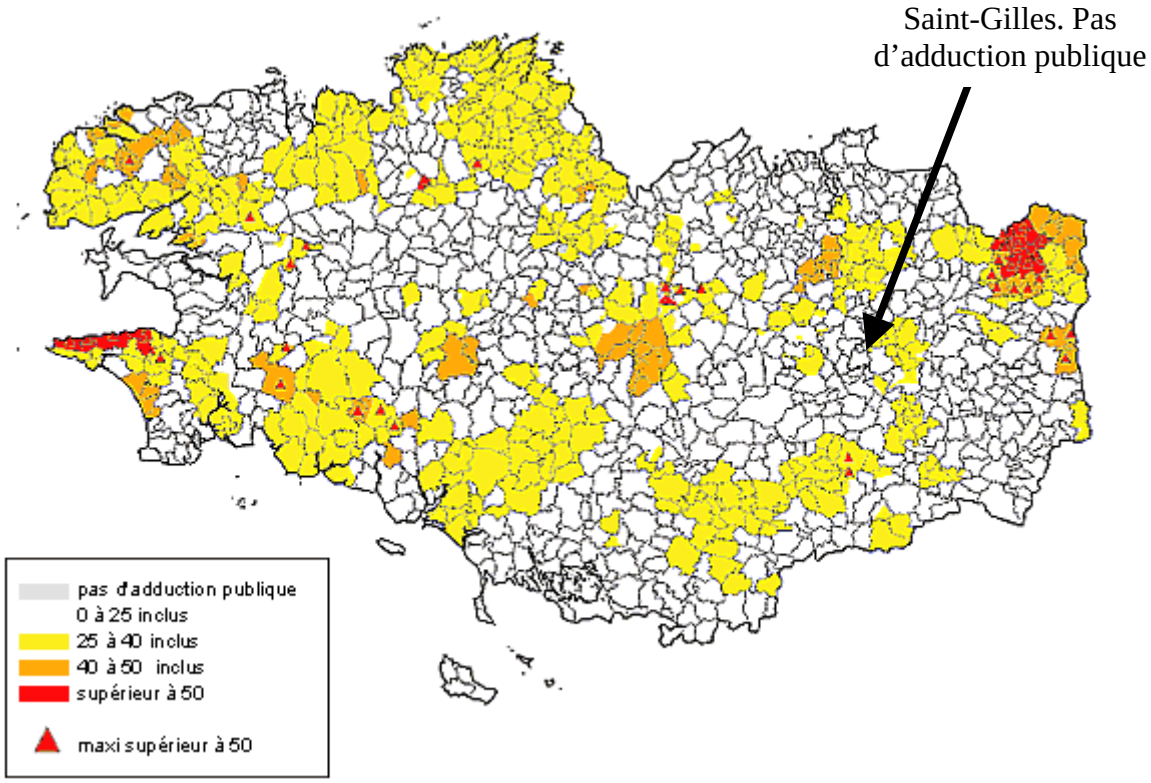

Sources : DRASS - DDASS

L'exposition de la population bretonne aux nitrates dans l'eau distribuée diminue régulièrement depuis maintenant 4 ans. La proportion de la population dont l'eau au robinet a été en permanence conforme pour le paramètre nitrates est passée de 86,7% en 1999 à 98,5% en 2003. Cela s'accompagne d'une diminution des durées de dépassement et du maximum régional atteint puisque l'on passe de 91 mg/l en 1999 à 67 mg/l en 2003. Cette tendance est due aux actions de reconquête de la qualité des eaux brutes et à la mise en oeuvre de mesures correctives : abandon de captages, mélanges d'eau ou traitement de dénitratation mais résulte aussi de conditions hydrologiques favorables. Des solutions sont actuellement mises en place où vont l'être très prochainement dans les zones ou des non conformités sont observées en 2003.

- Concentrations en pesticides dans les eaux distribuées.

Localisation des communes desservies par une eau ayant dépassé momentanément la limite réglementaire de 0,1µg/l en pesticides.

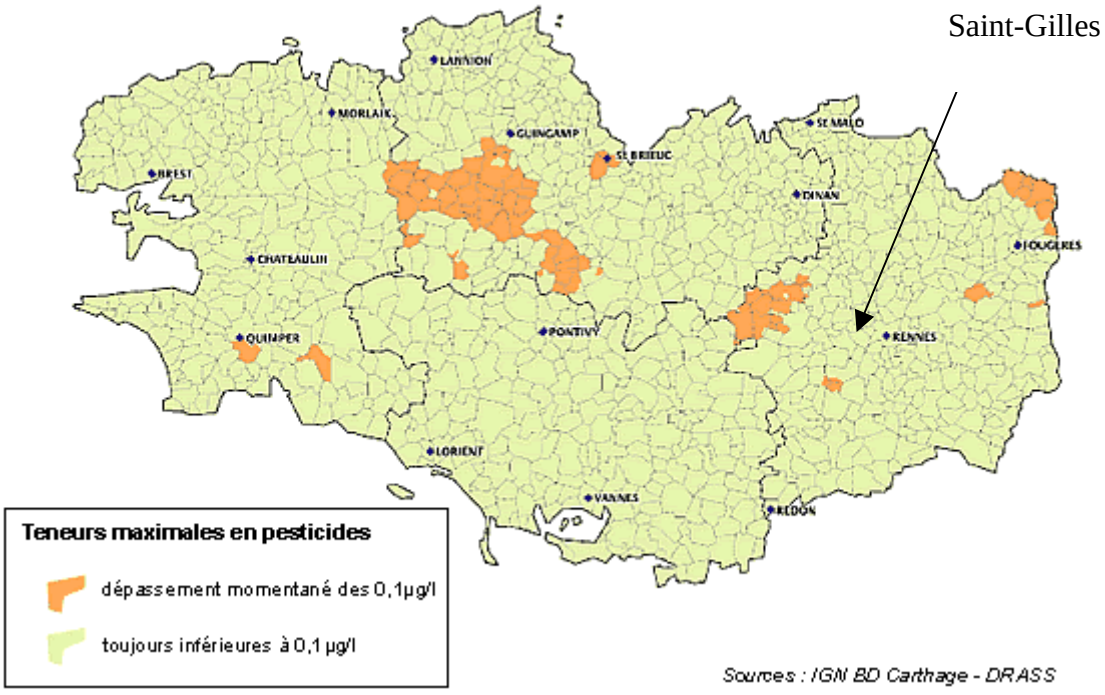

Sources : DRASS - DDASS

Seules 22 unités de distribution (UDI) sur un total de 773 en Bretagne ont fait l'objet d'un dépassement de la limite réglementaire de 0,1 µg/l en pesticides en 2003. 71 Communes sont concernées en totalité ou partiellement représentant 129 105 habitants. Les dépassements ont tous été de courte durée (moins de 30 jours) et n'ont pas conduit à la restriction d'usage de l'eau pour la consommation et la préparation d'aliments.

Evolution du nombre d'habitants (exprimé en % de la population bretonne) alimenté par un réseau de distribution ayant connu au cours de l'année au moins un dépassement de la teneur limite réglementaire en pesticides (0,1 µg/l).

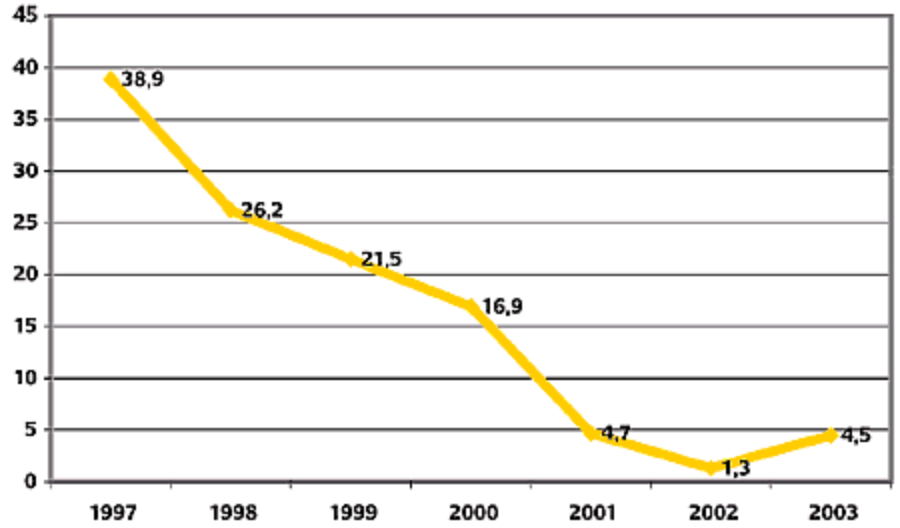

En 2003 la population bretonne ayant été desservie par une eau d'alimentation qui a au moins une fois dépassé la valeur réglementaire de 0,1 µg/l représente 4,5 % de la population totale (129 105 habitants). C'est un peu moins satisfaisant qu'en 2002 où l'on était descendu à 1,3 %.

Il ne faut cependant vraisemblablement pas y voir un réel retournement de tendance. En effet la décroissance observée depuis de nombreuses années est basée sur les effets complémentaires d'une part, de la régulière baisse des teneurs maximales observée dans les eaux brutes, et d'autre part, de la mise en œuvre de traitement par charbon actif, au moins pendant les périodes à risque.

60% des capacités de production d'eau potable en Bretagne sont dotées d'un traitement par charbon actif. Pour l'essentiel la variation observée entre 2002 et 2003 est sans doute due à des défaillances de ce traitement. Néanmoins pour l'avenir il convient d'être vigilant vis à vis des eaux souterraines qui ne sont généralement pas couvertes par un traitement au charbon actif et à l'émergence de nouvelles molécules notamment l'AMPA, métabolite du glyphosate qui en 2003 est à l'origine des principaux cas de non conformité.

☞ *Présentation de la distribution.*

- Schéma de distribution. Capacités de stockage.

L'eau distribuée sur la commune de Saint-Gilles provient de la retenue Rophemel par l'intermédiaire d'une canalisation de distribution de 700 mm (cf plan d'ensemble). Les eaux rejoignent alors le réservoir de stockage et de distribution d'eau sur la commune de Saint-Gilles, route de Romillé, qui permet la distribution de l'ensemble du territoire communal.

Le réservoir de stockage a une capacité de 400 m^3 et possède une télésurveillance. Le schéma simplifié du réseau est présenté dans le document de la page suivante.

- installations et équipements

Les installations et équipements sur le réseau concernent d'une part les ouvrages de traitement et d'autre part les ouvrages de stockage. En ce qui concerne, le traitement, une chloration est assurée au droit du réservoir. Il s'agit d'un traitement de désinfection.

Le réservoir situé route de Romillé assure la distribution pour l'ensemble de la commune. Le plan des réseaux de distribution est joint en annexe.

- Qualité des eaux distribuées

En ce qui concerne la qualité des eaux distribuées, aucun problème de qualité n'est actuellement rencontré. 14 analyses ont été effectuées par les services de contrôle de la DDASS en 2003 avec un taux de conformité de 100 %. L'auto-surveillance effectuée par la SAUR n'a pas révélé de problème particulier.

D'après les données de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ille et Vilaine (cf résultats d'analyses de contrôle en **annexe 2**), le bilan de la qualité des eaux pour l'année 2001,2002 et 2003 est le suivant :

Année 2001 : L'eau distribuée au cours de l'année 2001 a été de très bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires de Qualit2 fixées pour les éléments indésirables à l'exception du fer pour lequel un léger dépassement a été observé. Ceci a pu provoquer une gêne pour le consommateur (coloration de l'eau). Un léger dépassement a été observé pour la teneur en atrazine (pesticide). Il n'a pas entraîné de restriction d'utilisation de l'eau.

Années 2002 et 2003 : L'eau distribuée au cours de l'année 2002 a été de très bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires de qualité fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

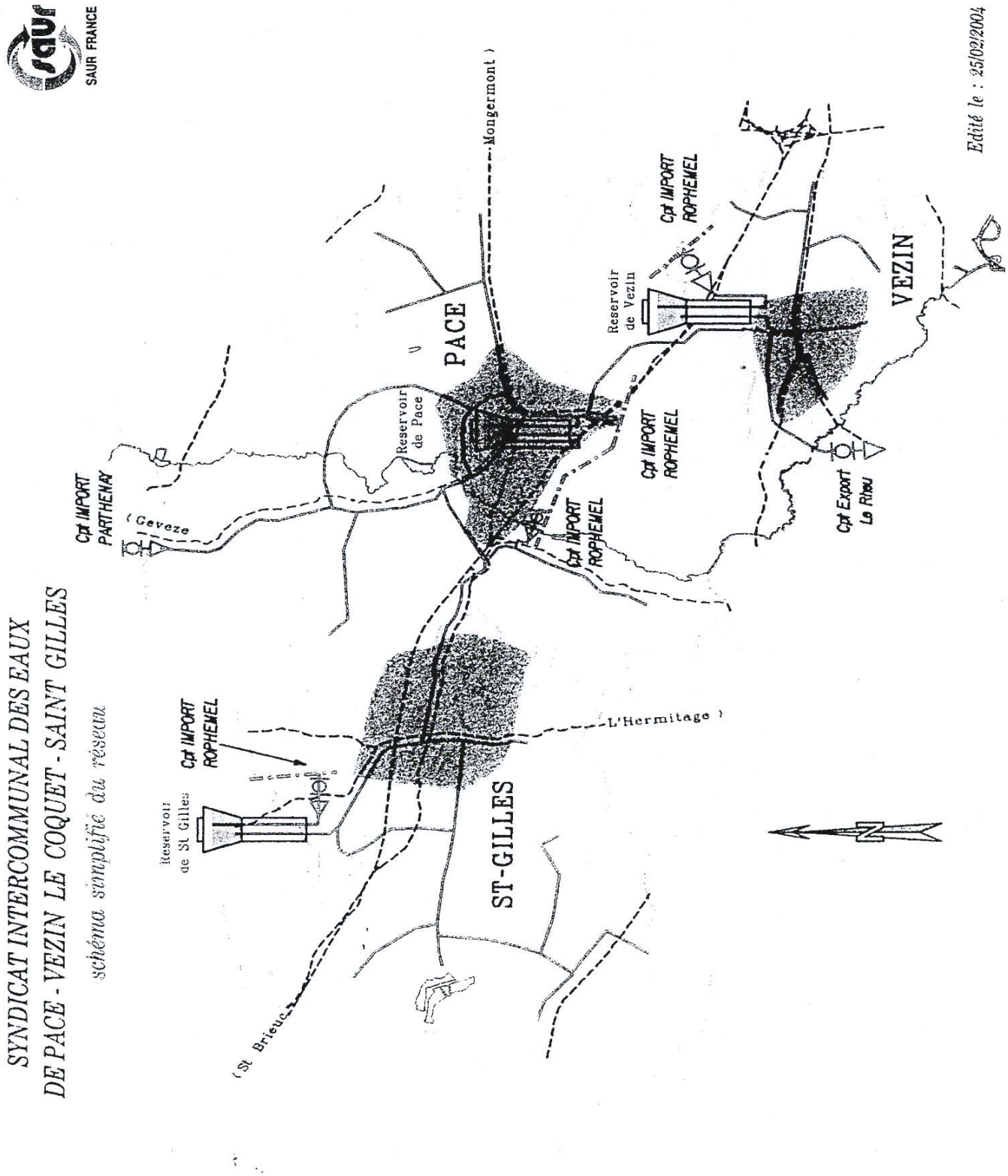
SAUR FRANCE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE PACE - VEZIN LE COQUET - SAINT GILLES
schéma simplifié du réseau
Edité le : 25/02/2004
PACE
VEZIN
ST-GILLES
Mongermont)
L'Hermitage)
(St Brieuc
(Geveze
Cpt IMPORT PARTHENAY
Cpt IMPORT ROPHEMEL
Cpt Export La Ribou
Reservoir de Pace
Reservoir de Vezin
Reservoir de St Gilles

- Volumes consommés

Les données fournies par la SAUR sont issues de la période des relevés de compteurs du 15/09/2002 au 15/01/2004. Les volumes sur 16 mois sont les volumes réels consommés sur cette période, les volumes sur 12 mois sont calculés par extrapolation (x 12/16) pour réaliser un comparatif entre 2002 et 2003.

Les volumes annuels consommés pour la commune de Saint-Gilles sont :

Commune	**2002**	**2003 (16 mois)**	**2003 (12 mois)**	**Evolution N/N-1**
Saint-Gilles	148 647	190 590	142 942	-3,84%

Les volumes consommés par type de client sont :

Commune	**2003 (16 mois)**	**dont < 200 m^3/ 16 mois**	**dont 200 < conso < 6000 m^3/an**	**dont conso > 6000 m^3/an**
Saint-Gilles	142 942	96 336	36 151	10 455

1.3- Prévisions d'urbanisation et objectifs du PLU.

En ce qui concerne les prévisions d'urbanisation et l'évolution de population correspondante sur la commune de Saint-Gilles, on distinguera les prévisions concernant la globalité de la commune des prévisions propres au développement de la ZAC.

- Sur la ZAC de l'Ile du Bois :

En ce qui concerne plus spécifiquement la ZAC, les prévisions de population sont de l'ordre de 2000 habitants sur 10 ans avec un rythme de construction de l'ordre de 65 logements par an.

- Sur l'ensemble de la commune de Saint-Gilles :

Le rythme de construction sur la période 1999-2004 a été de l'ordre de 13 logements par an sur 5 ans soit un total passant de 1 264 logements (résidences principales) en 1999 à 1 329 logements en 2004. Considérant une évolution prévisible du rythme des constructions se basant sur un scénario de développement de l'ordre de 6% des résidences principales, cela représente pour un nombre total de 1 329 résidences principales en 2004, un rythme de construction de l'ordre de 80 logements par an sur l'ensemble de la commune.

Le rythme de construction prévisible est donc de l'ordre de 65 logements par an pour la ZAC et de 15 logements par an pour le reste de la commune. Considérant la taille des ménages en 1999 de 2,74, un nombre de résidences principales de 2 129 à l'horizon 2015, cela représente une population de l'ordre de 5833 habitants à ce même horizon.

- Prévisions de consommation :

Considérant un nombre de 2,5 habitants par abonné pour une augmentation prévisible de 5 833 habitants sur 10 ans sur le territoire de la commune de Saint-Gilles, cela représente un nombre d'abonnés supplémentaire de l'ordre de 2 333.

Considérant une consommation moyenne annuelle de l'ordre de 100 à 120 m^3 par abonné, cela représente un volume total annuel consommé de l'ordre de 233 300 m^3 à 279 960 m^3

1.4- Les interventions sur le réseau.

D'après les données recueillies auprès de la DDAF, **la ressource disponible dont la gestion dépasse le cadre communal ne constitue pas actuellement un facteur limitant du développement de la commune**.

Les interventions à réaliser sont celles d'une construction classique de réseau de distribution afin de se raccorder sur le réseau de distribution primaire et secondaire existant.

Les contacts :

- SAUR – ZA avenue des Platanes BP28 -35310 Mordelles.

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales -DDASS
  13 avenue de Cucillé – BP 3173 – 35031 RENNES CEDEX

- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - DDAF
  15 avenue de Cucillé – BP 3173 – 35047 RENNES CEDEX

- Commune de Saint-Gilles.

Annexe 1

Plan du réseau de distribution d'eau potable

Source SAUR

Annexe 2

Qualité des eaux distribuées

Source DDASS 35

BILAN 2001
SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE PACE

EXPLOITANT: SAUR FRANCE UDI: 466 REGION DE PACE

Communes ou parties de communes concernées:

SAINT GILLES , VEZIN LE COQUET , PACE ,

Qualité

	Paramètres		Limite réglementaire de qualité	Teneur minimale observée	Teneur moyenne	Teneur maximale observée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Conductivité	µS/cm		261	371	486	19	
	pH		6.5 à 9	7,4	8,0	8,8	19	19
	Dureté	d° F		9	11,4	14	19	
	Chlorures	mg/l	200	22	52	88	19	19
	Sulfates	mg/l	250	15	45	62	19	19
Eléments indésirables.	Matières organiques	mg/l		1,5	2,1	2,8	19	
	Ammonium	mg/l	0,5	0,02	0,03	0,05	19	19
	Nitrites	mg/l	0,1	0,01	0,02	0,03	19	19
	Nitrates	mg/l	50	13	26	41	19	19
	Fer	µg/l	200	50	73	230	19	18
Pesticides (herbicides)	Atrazine	µg/l	0,1	0,03		0,13	5	4
	Simazine	µg/l	0,1	0,03		0,03	5	5
	Total pesticides	µg/l	0,5	0,13		0,29	5	5

Microbiologie	Paramètres	Limite de qualité	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes
	Coliformes thermotolérants	0 /100 ml	19	19
	Streptocoques fécaux	0/100 ml	19	19

Origine

Ville de Rennes.

Appréciation sanitaire:

L'eau distribuée au cours de l'année 2001 a été de très bonne qualité microbiologique.
Elle est restée conforme aux limites réglementaires de qualité fixées pour les éléments indésirables à l'exception du fer pour lequel un léger dépassement a été observé. Ceci a pu provoquer une gêne pour le consommateur (coloration de l'eau).
Un léger dépassement a été observé pour la teneur en atrazine (pesticide). Il n'a pas entraîné de restriction d'utilisation de l'eau.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT
13, Avenue de Cucillé - BP 3173 - RENNES CEDEX - TEL: 02 99 02 19 31

BILAN 2002
SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE PACE

EXPLOITANT: SAUR FRANCE UDI: 466 REGION DE PACE

Communes ou parties de communes concernées:

SAINT GILLES , VEZIN LE COQUET , PACE ,

Qualité

	Paramètres		Limite réglementaire de qualité	Teneur minimale observée	Teneur moyenne	Teneur maximale observée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Conductivité	µS/cm		277	410	544	18	
	pH		6,5 à 9	7,2	7,8	8,6	18	18
	Dureté	d° F		8	11,4	15	18	
	Chlorures	mg/l	200	13	61	116	18	18
	Sulfates	mg/l	250	25	51	82	18	18
Eléments indésirables	Matières organiques	mg/l		1,1	2,1	2,9	18	
	Ammonium	mg/l	0,5	0,03	0,03	0,04	18	18
	Nitrites	mg/l	0,1	0,02	0,03	0,03	18	18
	Nitrates	mg/l	50	10	23	31	18	18
	Fer	µg/l	200	20	24	74	18	18
Pesticides (herbicides)	Atrazine	µg/l	0,1	0,03		0,03	2	2
	Simazine	µg/l	0,1	0,03		0,03	2	2
	Total pesticides	µg/l	0,5	0,12		0,13	2	2

Microbiologie	Paramètres	Limite de qualité	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes
	Coliformes thermotolérants	0 /100 ml	18	18
	Streptocoques fécaux	0/100 ml	18	18

Origine

Ville de Rennes.

Appréciation sanitaire:

L'eau distribuée au cours de l'année 2002 a été de très bonne qualité microbiologique.
Elle est restée conforme aux limites réglementaires de qualité fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT
13, Avenue de Cucillé - BP 3173 - RENNES CEDEX - TEL: 02 99 02 19 31

BILAN 2003
SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE PACE

EXPLOITANT: SAUR FRANCE UDI: 466 REGION DE PACE

Communes ou parties de communes concernées:

SAINT GILLES , VEZIN LE COQUET , PACE ,

Qualité

	Paramètres		Limite réglementaire de qualité	Teneur minimale observée	Teneur moyenne	Teneur maximale observée	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes
Eléments en relation avec la structure naturelle de l'eau	Conductivité	µS/cm		295	443	633	14	
	pH		6.5 à 9	7,3	7,7	8,1	14	14
	Dureté	d° F		9	10,9	13	14	
	Chlorures	mg/l	200	39	75	137	14	14
	Sulfates	mg/l	250	24	42	58	14	14
Eléments indésirables.	Matières organiques	mg/l		1,4	2,1	2,8	14	
	Ammonium	mg/l	0,5	0,04	0,04	0,04	14	14
	Nitrites	mg/l	0,1	0,02	0,02	0,02	14	14
	Nitrates	mg/l	50	7	24	37	14	14
	Fer	µg/l	200	20	33	180	14	14
Pesticides (herbicides)	Atrazine	µg/l	0,1	<0,02		<0,02	5	5
	Simazine	µg/l	0,1	<0,02		<0,02	5	5
	Total pesticides	µg/l	0,5	<0,02		<0,02	5	5

Microbiologie	Paramètres	Limite de qualité	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes
	Coliformes thermotolérants	0 /100 ml	14	14
	Streptocoques fécaux	0/100 ml	14	14

Origine

Ville de Rennes.

Appréciation sanitaire:

L'eau distribuée au cours de l'année 2003 a été de très bonne qualité microbiologique.
Les limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés ont été respectées.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SERVICE SANTE ENVIRONNEMENT
13, Avenue de Cucillé - BP 3173 - RENNES CEDEX - TEL: 02 99 02 19 31

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES

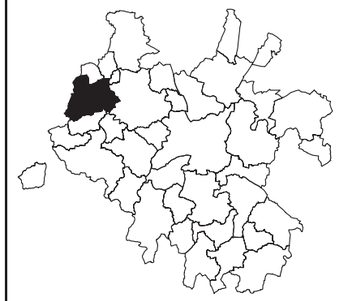

Commune de

Saint-Gilles

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE 3

Plan du réseau eau potable

Partie agglomérée

Révision approuvée par DCM du 06 juin 2006

mai 2006

St Gilles

S.E.T Environnement
Société d'Etudes Techniques en Environnement
16 allée Paul Cézanne
77 410 ANNET SUR MARNE
01.60.27.16.04
01.60.26.17.64

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence
service des Etudes Urbaines

Le Carrouge
Le Grand Clos
La Croix Demeul
La Lande du Mortier
Le Gripail
La Ville Benet
Le Pont Nazard
Rue de Rohalie
Rue de Saint-Brieuc
Stade Municipal
Stade Annexe
Salle Omnisports
Zone Artisanale du Gripail
Rue de Rennes
Rue de la Mousqueterie
Rue du Relais
Rue du Guichalet
Rue de la Poterne
Rue de la Vigne
Rue du Moulinet
Rue de l'Etang
Rue des Archers
Rue de l'Ecole
Rue de Montfort
Rue de la Rabine
Rue du Port aux Moines
Avenue
Avenue de la Rouverie
Avenue de la Chenée
Tennis
Allée du Manoir
Presbytère
Foyer des Personnes Agées
Imp. Allée de la Résidence
Imp. du Moulinet
Imp. du Moulinet
Residence des Cerisiers
Lotissement Le Champ des Pommiers
Lotissement Le Clos Margot
Lotissement de l'hermitais
Residence La Janais
Centre Maternelle
Groupe Scolaire
La Maison Neuve
La Saulnais
Le Grand Domaine
Le Petit Guéneheu
La Janais
La Petite Haie
La Poterne
La Vigne
Le Haut Vivier
Le Bas Vivier
Le Petit Lieul
La Fouaye
Le Corvier
Le Moulinet
n 33/64 275-02
n 33/64 275-37
n 33/64 275-34
n 33/64 275-31
n 33/64 275-36
n 33/64 275-06
n 33/64 275-08
n 33/64 275-07
n 33/64 275-09
n 33/64 275-05
n 33/64 275-04
n 33/64 275-27
n 33/64 275-23
n 33/64 275-22
n 33/64 275-17
n 33/64 275-11
n 33/64 275-10
n 33/64 275-16
n 33/64 275-18
n 33/64 275-15
n 33/64 275-12
n 33/64 275-24
n 33/64 275-26
n 33/64 275-25
n 33/64 275-33
n 33/64 275-19
n 33/64 275-20
n 33/64 275-38
n 33/64 275-30

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES

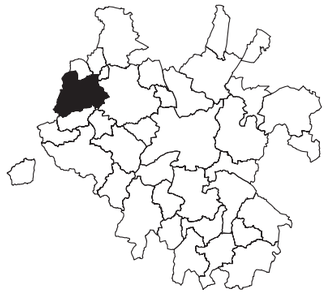

Commune de

Saint-Gilles

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXE 3

Plan du réseau eau potable

Partie rurale

Révision approuvée par DCM du 06 juin 2006

mai 2006

St Gilles

S.E.T Environnement
Société d'Etudes Techniques en Environnement
16 allée Paul Cézanne
77 410 ANNET SUR MARNE
01.60.27.16.04
01.60.26.17.64

METROPOLE Rennes
vivre en intelligence
service des Etudes Urbaines

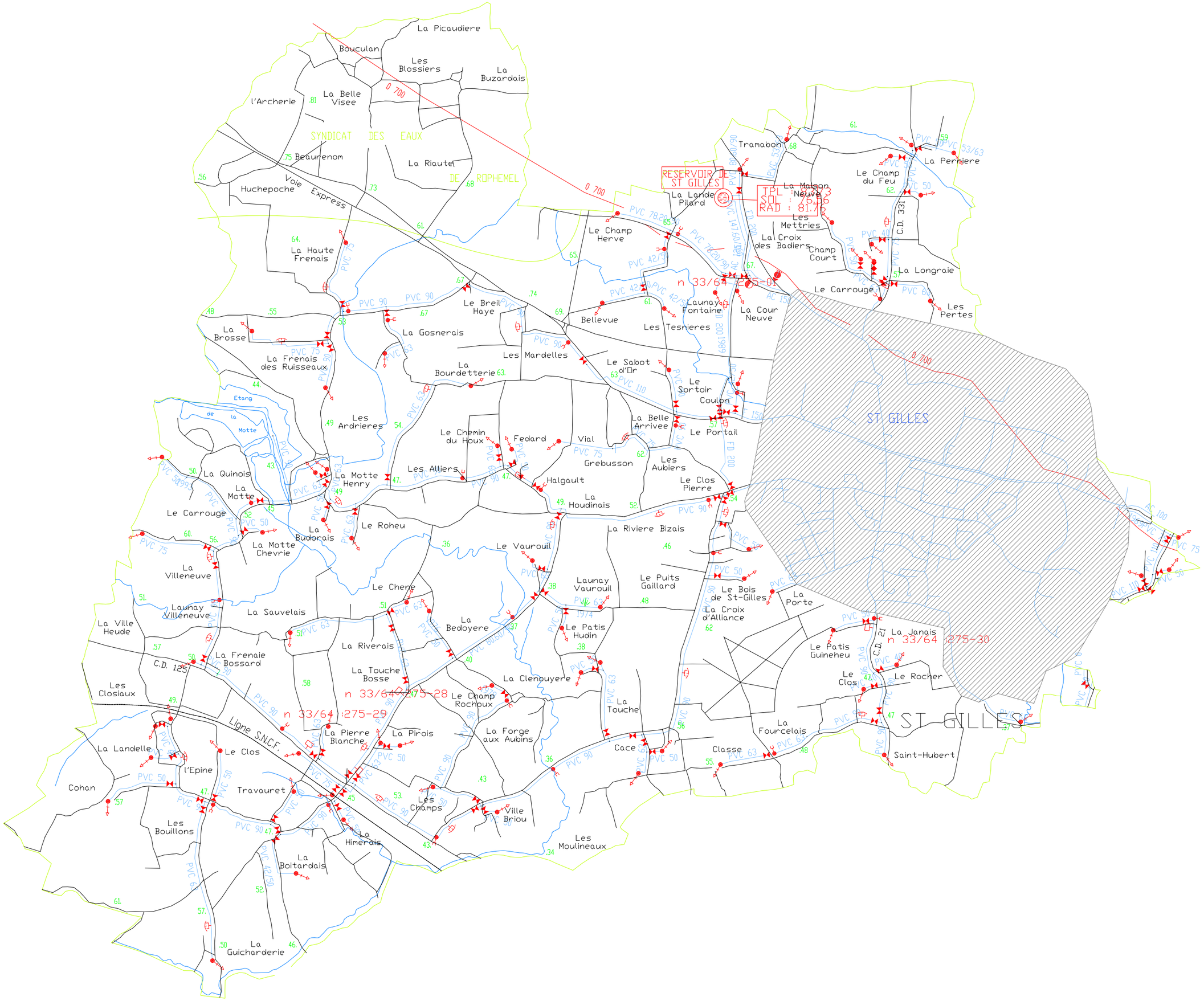

La Picaudiere
Bouculan
Les Blossiers
La Buzardais
l'Archerie
La Belle Visee
SYNDICAT DES EAUX DE ROPHEMEL
Beaurenom
La Riaute
Huchepoche
Voie Express
La Haute Frenais
Le Breil Haye
La Gosnerais
La Brosse
La Frenais des Ruisseaux
Les Mardelles
La Bourdetterie
Les Ardrieres
Etang de la Motte
La Quinois
La Motte
La Motte Henry
Le Carrouge
La Budorais
Le Roheu
La Motte Chevrie
La Villeneuve
Launay Villeneuve
La Sauvelais
La Ville Heude
La Frenaie Bossard
C.D. 125
Les Closiaux
Ligne S.N.C.F.
La Landelle
Le Clos
l'Epine
Cohan
Travauret
Les Bouillons
La Boitardais
La Guicharderie
La Himerais
Les Champs
Ville Briou
Les Moulineaux
La Pierre Blanche
La Pirois
La Forge aux Aubins
Cace
Classe
La Fourcelais
Saint-Hubert
ST GILLES
Le Champ Herve
Bellevue
Les Tesnieres
Launay Fontaine
La Cour Neuve
Le Sabot d'Or
Le Sortoir
Coulon
La Belle Arrivee
Le Portail
Le Chemin du Houx
Fedard
Vial
Grebusson
Les Alliers
Halgault
Les Aubiers
Le Clos Pierre
La Houdinais
La Riviere Bizais
Le Vaurouil
Launay Vaurouil
Le Puits Gaillard
Le Bois de St-Gilles
La Croix d'Alliance
La Porte
Le Chene
La Bedoyere
Le Patis Hudin
La Riverais
La Touche Bosse
La Clenouyere
Le Champ Rochoux
La Touche
Le Patis Guineheu
La Janais
Le Clos
Le Rocher
C.D. 21
n 33/64 :275-28
n 33/64 :275-29
n 33/64 :275-30
RESERVOIR DE ST GILLES
La Lande Pilard
Tramabon
La Maison Neuve
Les Mettries
La Croix des Badiers
Champ Court
Le Champ du Feu
La Perriere
C.D. 331
La Longraie
Le Carrouge
Les Pertes